

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0127

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. Anasthasio DIOGO, 1^{er} Maire Adjoint de Noisiel** (pour l'arrêté du compte administratif 2013),

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h55 lors de l'examen du point n°1), MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCIENIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE
Monsieur TIENG	qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE
Madame DAGUILLANES	qui a donné pouvoir à Madame MONIER
Monsieur MAYOULOU NIAMBA	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame PELLICOLI	qui a donné pouvoir à Madame THIRON
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Monsieur KAPLAN	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Arrivée de Madame NAKACH à 20h55 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour
Sortie de Madame BEAUMEL lors du vote des points n°14 et n°15 de l'ordre du jour
Sortie de Madame NEDJARI lors du vote des points n°24 et n°25 de l'ordre du jour

Point n° 2 : Arrêté du Compte Administratif de l'exercice 2013

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140627-DEL2014_0127-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 approuvant le Compte de Gestion 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 arrêtant le Compte Administratif 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 relative à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2013 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2013 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2012 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2012),

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013 portant sur l'adoption de la Décision modificative n°1 du Budget 2013 (ayant pour objet l'ajustement du Budget primitif 2013 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits)),

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 portant sur l'adoption de la Décision modificative n°2 du Budget 2013 (ayant pour objet l'ajustement du Budget 2013 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits)),

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2013 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2014,

VU la délibération du Conseil municipal du 7 février 2014 portant Adoption du Budget Primitif 2014, sans reprise des résultats de l'exercice 2013,

VU le Compte administratif de l'exercice 2013 de la Commune, portant sur son Budget principal, établi par l'Ordonnateur, Monsieur Daniel VACHEZ, Maire de Noisiel, faisant apparaître les éléments suivants :

Résultats globaux de clôture de l'exercice 2013

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes			
<i>Excédent reporté 2012</i>	0.00	1 213 247.05	1 213 247.05
<i>Réalisations 2013</i>	5 851 076.93	23 604 861.68	29 455 938.61
Total	5 851 076.93	24 818 108.73	30 669 185.66
Dépenses			
<i>Déficit reporté 2012</i>	2 157 733.54	0.00	2 157 733.54
<i>Réalisations 2013</i>	5 056 048.14	22 671 789.77	27 727 837.91
Total	7 213 781.68	22 671 789.77	29 885 571.45
Résultats globaux de clôture 2013	- 1 362 704.75	+ 2 146 318.96	+ 783 614.21

Restes à réaliser 2013 à reporter en 2014

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Restes à réaliser 2013 à reporter en 2014</i>	660 136.91	375 960.05	- 284 176.86

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2013 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 juin 2014,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats globaux de clôture du Compte administratif 2013 avec ceux du Compte de gestion 2013,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 10 juin 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique MEYER, Maire-Adjoint chargé des Finances, de la Politique de la Ville, de l'Emploi et des Activités Commerciales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS QUE MONSIEUR LE MAIRE SE SOIT RETIRÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

ARRÊTE le Compte administratif de l'exercice 2013.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 02 JUIL. 2014

02 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com